

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2016-15**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoirs : 1  
Votants : 11

L'an deux mil seize  
Le 7 avril à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 30 mars 2016

**OBJET : APPROBATION POUR LE BUDGET DU CCAS DU COMPTE  
ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Bruno BESANÇON, Florence MANDON donne pouvoir à Philippe Pellet, Erwan BRACCHI, Jean-Michel PIDOLOT

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de M. Michel PERRET, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Jean-Michel DREVET, Maire et le compte de gestion de l'exercice dressé par le trésorier principal. Il rappelle que par délibération le conseil a choisi de dissoudre définitivement le CCAS.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents et étant entendu que le maire n'a pas pris part au vote :

**APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2015,

**DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE, à l'unanimité**, le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2015 :

Déficit d'exploitation de 1 181.94 €

Résultat de clôture de 2015 :

Excédent d'exploitation de 2 239.93 €

**DECIDE, à l'unanimité**, que le résultat de clôture sera reporté sur le budget communal

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché